

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n°DEL-2022-6

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 25/01/2022

Date d'affichage : 25/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND , Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, , Madame MARILLER Amandine

Procurations : Madame GISSINGER Sylviane à Monsieur Jean-Bernard COMBA, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur Gérald MISSOUR

Absents excusés : Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, , Monsieur JUSSEAUME Jérôme

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Demande de subvention au titre du fonds de concours 2021 (CAGR)** **pour la vidéo protection**

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Nazaire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a créé des fonds de concours pour les Communes de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien participe à hauteur de 50 % du cout maximum TTC du projet , subventions et participations éventuelles et FCTVA déduits, sur la base suivante :

-10 € par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1^{er} janvier 2021 et issue du recensement INSEE 2018,

-un plancher minimum de 3330 € par commune,

-une convention sera signée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'obtention du Fonds de Concours 2021 pour la vidéo protection.

Cout total de l'opération : 76 000 € HT soit 91 200 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1-SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'obtention du Fonds de Concours 2021 pour la vidéo protection, pour un montant total de l'opération de 76 000 € HT soit 91 200 € TTC

2-APPROUVE le projet de convention du Fonds de Concours sollicitant la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour un montant de 12 680 € (Fonds de Concours 2021) et le plan de financement annexé à la délibération

3-DONNE POUVOIR à M le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

